

JUAYE-MONDAYE (*Calvados*)

Abbaye Saint-Martin

Croisées

Vers 1738



L'abbaye de Juaye-Mondaye, dont la reconstruction à partir du début du XVIII^e siècle est associée à la vie et l'œuvre du Père Eustache Restout, bénéficie depuis la fin des années 1990 d'une importante campagne de restauration. L'aile orientale des bâtiments conventuels, achevée en 1738, conserve la plupart de ses croisées d'origine qui éclairent encore aujourd'hui les cellules des frères. Leur restauration, menée entre 2018 et 2019, nous a permis d'étudier en détail leurs caractéristiques. D'une facture avant tout fonctionnelle, elles ferment par un verrou double dont l'usage se maintient en Normandie occidentale durant toute la première moitié du XVIII^e siècle, alors que se développe en parallèle l'emploi de l'espagnolette, plus facile à manœuvrer et plus efficace pour la fermeture des volets. Nous verrons également que l'étanchéité de leur pièce d'appui conserve un système original dont les premières traces sont relevées à l'ancien Hôtel-Dieu de Bayeux, daté de la fin du XVII^e siècle. Enfin, nous nous interrogerons sur leurs volets intérieurs dont la conception laisse un doute sur leur contemporanéité avec les croisées.

L'abbaye¹

Au début du XVIII^e siècle, malgré d'importants travaux après les troubles religieux du XVI^e siècle, l'abbaye de Mondaye, foyer majeur de l'ordre Norbertin en Normandie, est en triste état. C'est sous l'abbatit de Philippe Lhermite (1704-1725) que la décision est prise de reconstruire l'église à partir de 1706. Il trouve sur place un précieux collaborateur en la personne du Père Eustache Restout (1655-1743), artiste et architecte, qui donne les plans de la nouvelle abbaye, en dirige les travaux et participe à son embellissement. Le gros œuvre de l'église semble être achevé en 1720, mais les travaux de décoration se poursuivent encore pendant plusieurs années. La grande aile orientale des bâtiments conventuels débute en 1731 sous l'abbatit d'Olivier Jahouel (1725-1738). Elle est terminée en 1738 avec l'amorce de l'aile méridionale et clôt pour un temps l'ambitieux projet du Père Restout. L'ensemble est vendu comme bien national en 1791 et il faut attendre les années 1860 avec le retour des Prémontrés pour poursuivre dans le style du XVIII^e siècle l'œuvre de Restout. On achève alors l'aile méridionale, on élève l'aile septentrionale et l'aile occidentale, mais cette dernière reste inachevée. Peu touchée par le dernier conflit mondial, l'abbaye de Mondaye garde cette physionomie de la fin du XIX^e siècle et bénéficie depuis les années 1990 d'une vaste campagne de restauration.



Fig. E.1. L'abbaye Saint-Martin – l'aile orientale, au premier plan.
Carte postale (collection de l'auteur)

¹ Sources bibliographiques : P. Bonnet, *Les constructions de l'ordre des Prémontrés en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris / Genève, Arts et Métiers graphiques / Droz, 1983, p. 170-172 ; G. Madelaine (Fr.), *Essai historique sur l'abbaye de Mondaye de l'ordre de Prémontré*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1874 ; F. Petit, « Abbaye de Mondaye », dans *Année des abbayes normandes*, n°13, Rouen, CRDP, 1979.

La menuiserie

Le bâti dormant

Le relevé et l'analyse ont été faits sur la croisée de la troisième travée en partant du nord, la seule ayant conservé des volets intérieurs. La fenêtre est couronnée d'un arc surbaissé, mais la croisée en bois garde une forme quadrangulaire. La traverse haute est ainsi constituée de deux éléments pour former le cintre sous lequel est assemblé un tympan d'imposte reprenant le dessin des vantaux vitrés. La traverse d'imposte est moulurée traditionnellement d'un congé, d'un bec de corbin, d'un large filet et d'une doucine (fig. 3.3 et 3.6, plan n°5). Plusieurs de ces croisées ont leurs montants de rive entourés par un trait de Jupiter placé un peu au-dessus de la traverse d'imposte (fig. 3.3), sans que cette façon de faire puisse être justifiée semble-t-il par une nécessité technique, hormis celle d'aboutir des bois trop courts. Ces montants sont également parcourus par une contre-noix afin de renforcer l'étanchéité des vantaux vitrés (plan n°4), selon un système bien établi depuis le début du XVIIIe siècle.

La pièce d'appui ne présente pas de gorge d'évacuation. A l'extérieur, son profil se démarque quelque peu de l'accoutumé et montre un gros quart-de-rond entre deux carrés, le profil étant surmonté d'un congé (fig. 2.3 et plan n°5). L'étanchéité de la pièce d'appui est réalisée selon un système dont nous avons observé l'emploi le plus précoce à l'ancien Hôtel-Dieu de Bayeux, daté de la fin du XVIIe siècle (étude n°14001). La pièce d'appui était alors posée en avant d'un relevé intérieur en pierre qui faisait obstacle à toute pénétration d'eau (fig. 3.4 et plan n°5). Ce système était également utilisé à l'ancien presbytère de Laize-la-Ville en 1701 (étude n°14008), à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives dans les années 1720 (étude n°14002) et au château de Barbeville au début des années 1750. On peut toutefois observer au Château de Magny-en-Bessin (étude n°14018), dans les années 1730, un système plus performant qui sera perfectionné pour donner naissance au procédé actuel où la pièce d'appui est posée sur un rejingot².

Enfin, mais nous y reviendrons, il est à noter que le bâti dormant ne présente pas de feuillure sur son parement intérieur pour installer efficacement des volets.

Les vantaux vitrés

Ils sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées et d'un réseau de petits-bois assemblés de la même façon. En partie basse, ils reçoivent un jet d'eau en talon dont les extrémités flottées sont encastrées (plan n°5). La jonction des deux vantaux est réalisée par des battants profilés en talon (plan n°4). Comme nous l'avons vu plus haut, l'étanchéité avec le dormant est améliorée par des noix (plan n°4). Les petits-bois sont moulurés d'un tore en demi-rond accosté de deux carrés et sont assemblés à coupe d'onglet (fig. 2.4 et plan n°4).

Les volets

Les volets sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées, l'ensemble étant divisé par deux traverses délimitant trois panneaux à plate-bande sur l'extérieur. Ils sont ferrés sur le bâti dormant et sont étonnamment arrêtés au droit de la traverse d'imposte.

L'adaptation pour le moins sommaire de ces volets pose la question de leur contemporanéité avec les croisées. On observe en effet que les croisées n'ont pas été conçues pour les accueillir correctement. Pour l'essentiel, il manque une feuillure périphérique à leur bâti dormant qui aurait permis de laisser un jeu entre les vantaux vitrés et les volets afin de ne pas gêner leur fermeture (plan n°4 et 5). On voit également que le recouvrement des volets sur la cote des battants du milieu est trop important et déborde sur les platines et la poignée du verrou double (fig. 2.1). Il a donc fallu découper (grossièrement) les volets pour les fermer, comme il a fallu les entailler pour ne pas être gêné par les fiches des vantaux vitrés (fig. 3.5). Il est également étonnant de voir que leur fermeture est assurée par deux targettes alors que l'ajout de pannetons sur la tringle du verrou double aurait permis leur fermeture en une seule manœuvre³. Enfin, il est surprenant que les volets n'aient pas été montés sur toute la hauteur de la croisée comme il était d'usage⁴. On peut même constater que leur hauteur est insuffisante pour leur assurer un minimum de recouvrement de la traverse d'imposte (plan n°5).

Ces caractéristiques devraient nous amener à penser que ces volets sont postérieurs. Pourtant, on ne peut qu'être troublé par la facture identique des fiches des vantaux vitrés et des volets, ainsi que par leur traçage pour les entailler dans le bois. En effet, toutes les entailles sont repérées et marquées profondément de la même façon, à la pointe sèche (fig. 3.5, 4.4 et 4.6). De plus, les sondages ont montré deux couches de peinture identiques sur les volets et les vantaux vitrés avant d'atteindre le bois. Enfin, les fenêtres en pierre ne laissent apparaître aucune trace de contrevents qui auraient pu préexister à ces volets intérieurs.

Au vu de ces indications, on peut estimer que les volets n'étaient pas prévus initialement, mais qu'ils ont été ajoutés peu de temps après la pose des croisées.



Fig. E.1. L'abbaye. L'aile orientale au début du XXe siècle.
Carte postale (source Archives départementales du Calvados)

2 Pour plus de détails sur le fonctionnement du rejingot, voir notre étude du château de Villons-les-Buissons (étude n°14009).

3 Ce système utilisé fréquemment en Normandie reste toutefois d'un usage peu pratique et l'emploi ici de simples targettes pourrait aussi témoigner d'un retour à un procédé simple et efficace.

4 Une autre croisée montre bien l'installation d'une paire de volets sur l'imposte, mais son ferrage avec des fiches à gond indique qu'il s'agit d'un ajout ultérieur.

La serrurerie

Les organes de rotation

Les vantaux vitrés comme les volets sont ferrés avec des fiches à trois nœuds à broche rivée, chaque nœud ayant sa propre aile (fig. 3.5, 4.4 et 4.6, plan n°6). Elles s'apparentent donc aux fiches à chapelet. Le nœud du milieu, qui est plus haut, est fiché dans l'ouvrant tandis que les deux autres le sont dans le bâti dormant. Les fiches traditionnelles à trois ou cinq nœuds montés sur deux ailes restent employées à cette époque en Normandie, mais on observe aussi un développement des fiches dont le nombre de nœud suit celui des ailes (trois ou cinq), ce système permettant d'utiliser de fiches plus hautes et plus fortes sans entailler exagérément le bois, au risque d'affaiblir les bâtis.

Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés sont fermés par un verrou double que Duhamel du Monceau nommait « crémone » au XVIII^e siècle (fig. 1.4, 4.1, 4.3 et 4.5, plans n°6 et 7)⁵. Malgré le développement des espagnolettes qui permettaient en une seule manœuvre de fermer efficacement les vantaux vitrés et les volets, les verrous doubles semblent avoir conservé une certaine faveur en Normandie, au moins jusqu'au milieu du siècle, due probablement à leur simplicité et à leur coût moindre. Le verrou double est constitué d'une tringle qui agit par translation sur deux verrous. Celui du bas ferme traditionnellement dans une gâche alors que celui du haut peut adopter plusieurs formes : un crochet, un té, voire plus rarement une boucle.

Ici, le verrou du haut, en té, ferme entre deux équerres fichées dans la traverse d'imposte (fig. 4.1 et E.2 ci-contre⁶, plan n°7). Il est soudé à une tringle posée sur le plat qui a nécessité trois conduits sur sa hauteur pour supprimer sa trop grande souplesse (plan n°6). Il ne reste plus qu'un conduit sur la plupart des croisées, mais leur décapage a permis d'attester la disposition ancienne. Les deux pènes sont raccordés à la tringle par une forte doucine suivie d'un rouleau (plan n°7). Ils sont montés sur des platines⁷ simplement échancrées. La tringle est manœuvrée par une poignée de forme ovale (fig. 4.2 et 4.5, plan n°7). Les verrous doubles étaient posés par des vis (fig. 4.7), mais certains conduits devaient être simplement cloués, d'où sans doute leur perte progressive. Si l'utilisation d'un verrou double permettait par un système de panneton et de contre-panneton coulissant les uns sur les autres de fermer également les volets, ici on a limité le verrou double à la fermeture des vantaux vitrés, les volets fermant par des targettes sur platine ovale dans une gâche unique (fig. 3.7 et 4.7, plan n°6). Comme nous l'avons vu plus haut, ce système peut témoigner de l'ajout de volets alors que les croisées étaient réalisées sans en tenir compte, ou de la volonté d'en rester à une conception simple et efficace, les volets étant difficiles à fermer dans un système à panneton et contre-panneton s'ils se voilent quelque peu.

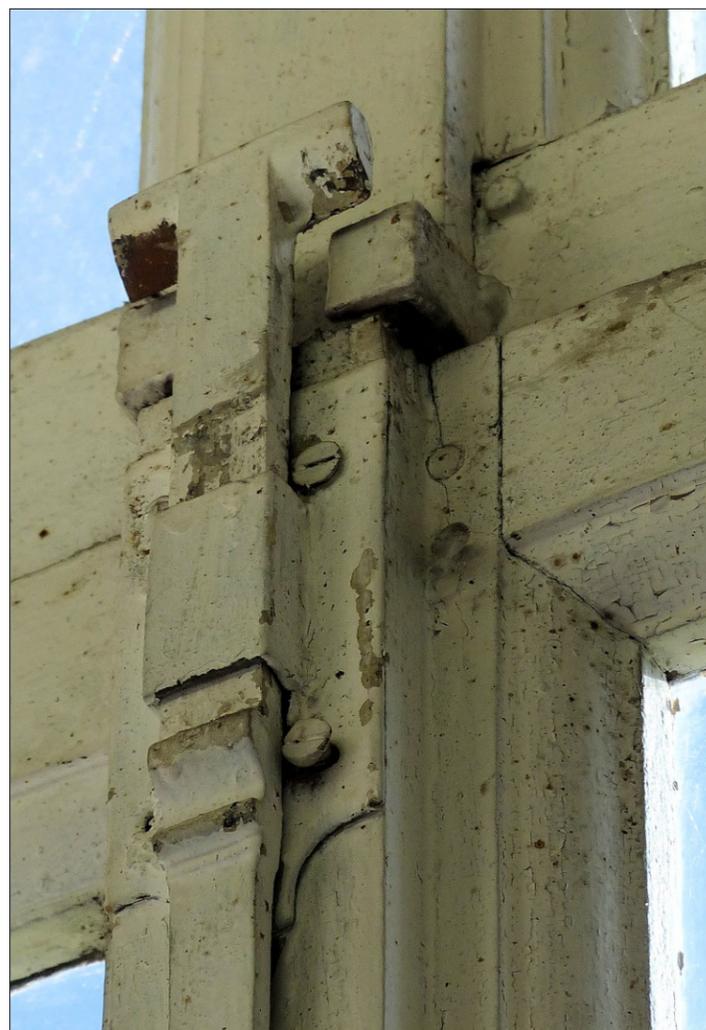


Fig. E.2. Verrou du haut et ses deux équerres fichées dans la traverse d'imposte.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Croisée
- Planche n°3 : Croisée
- Planche n°4 : Serrurerie
- Plan n°1 : Croisée / élévation intérieure (sans volets)
- Plan n°2 : Croisée / élévation intérieure (avec volets)
- Plan n°3 : Croisée / élévation extérieure
- Plan n°4 : Sections horizontales
- Plan n°5 : Sections verticales
- Plan n°6 : Serrurerie
- Plan n°7 : Serrurerie

5 Henri-Louis Duhamel du Monceau, *Art du serrurier*, Paris, Delatour, 1767, p. 123.

6 Lors de notre relevé, la croisée était en cours de restauration et les équerres n'étaient plus en place. Nous donnons donc sur la figure E.2 le système complet sur une autre croisée.

7 Un petit ressort à paillette est rivée sur chaque platine pour maintenir la tringle dans la position donnée.